

# La prévention des risques pour le personnel



Dominic Laporte  
Technicien en hygiène du travail  
CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle

**DANS LE MILIEU DE LA SANTÉ, LES RISQUES DE CHUTES ET DE GLISSADES SONT PRÉSENTS DANS PLUSIEURS ENVIRONNEMENTS ET SITUATIONS DE TRAVAIL. LORS DE LA PRESTATION DES SOINS, LA MANUTENTION, LE TRAVAIL À LA CUISINE OU LE NETTOYAGE DU PLANCHER, DES LÉSIONS PEUVENT SURVENIR OCCASIONNANT DES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DES PERSONNES ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL.**

Le CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle est composé d'un hôpital de soins de courte durée, de quatre centres d'hébergement et de deux CLSC. La prévention et la sécurité demeurent au centre de nos préoccupations. Pour cette raison, le comité paritaire de santé et de sécurité du travail (CPSST) a élaboré un plan d'action sur la prévention des accidents du travail qui précise plusieurs mesures reliées aux risques de chutes et de glissades.

## La gestion intégrée de la SST

Dans un premier temps, le conseil d'administration a adopté une politique de gestion intégrée de la SST qui fournit à l'ensemble du personnel une vision globale et cohérente de la gestion de la prévention et de la promotion de la SST. La mise en place de cette politique poursuivait différents objectifs :

- mettre en œuvre un processus proactif de gestion intégrée de la SST ;

- présenter la position et les orientations du CSSS ;
- intégrer la SST dans l'organisation du travail et les pratiques de gestion ;
- maintenir en emploi un personnel qualifié bénéficiant d'un milieu de travail sécuritaire.

Dans un deuxième temps, notre démarche a été appuyée par l'introduction de nouvelles normes par Agrément Canada. Ces normes portent sur un *leadership* stratégique visant l'amélioration de la qualité de vie, de la santé et de la sécurité en milieu de travail.

## Notre plan d'action

Dans ce contexte, nous nous sommes dotés d'un plan d'action quinquennal. Il a été élaboré à partir des informations contenues dans les déclarations d'accident du travail, avec et sans perte de temps, compilées pour les années 2010, 2011 et 2012 (**tableau 1**). Le plan vise à favoriser une gestion stratégique de la prévention des accidents du travail, à unifier les efforts pour réduire leur fréquence, à diminuer les coûts associés et à permettre à chacune des directions de se concerter dans la mise en œuvre des priorités d'action proposées.

Le niveau des priorités a été établi en fonction de la probabilité de la survenance de la lésion et de la gravité de la blessure. À cet effet, deux sous-comités ont été formés afin d'identifier le personnel à ris-



*Le CPSST (de gauche à droite) : Danielle Desjardins (représentante APTS), Dominic Laporte (technicien en hygiène du travail), Andrée Morin (coordonnatrice des programmes au soutien à l'autonomie des personnes âgées et déficience physique), Rémi Arsenault (représentant SCFP), Sylvain Allard (représentant PSSU), Mathieu Brodeur (chef de l'administration des programmes au soutien à domicile), Michel Morin (coordonnateur des Services techniques), Isabelle Girard (représentante SQUEES), Marie Benoit (conseillère en prévention des infections), France Bourdeau (chef du Service de la gestion de la SST), Danielle Méthé (représentante PSSU), Renée Bougie (coordonnatrice par intérim du programme de périnatalité), Chantal Rousseau (représentante SQUEES) ; (absentes) Christine Laurendeau (représentante APTS) et Deborah Harewood (représentante SCFP).*

## Sur le total des accidents, les chutes et les glissades représentent : 11,4 % (2010), 14 % (2011), 14,5 % (2012).

que et les principales actions de prévention à mettre en place.

Le plan d'action comporte quatre axes d'intervention qui précisent notamment les actions à poser, ainsi que les éléments de mesure et les moyens à mettre en place. Le **tableau 2** présente les éléments spécifiques aux chutes et aux glissades.

En se dotant d'un plan d'action, le CSSS a donc décidé d'agir là où ça compte. Ce plan nous permettra d'avoir une vision globale et une approche concertée de prévention pour diminuer les risques reliés aux chutes et aux glissades des employés et de se doter de moyens pour prévenir les accidents du travail qui y sont associés. ■

### 1. ACCIDENTS DU TRAVAIL RELIÉS AUX CHUTES ET AUX GLISSADES

	2010	2011	2012
<b>TITRES D'EMPLOI</b>			
INFIRMIER	25,5	25,6	26,1
AGENT ADMINISTRATIF	25,5	11,5	10,1
PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES	23,5	29,5	28,9
CUISINIER	7,8	8,2	7,2
AUXILIAIRE AUX SERVICES DE SANTÉ ET SOCIAUX	5,9	13,1	8,7
<b>LIEUX LES PLUS FRÉQUENTS</b>			
STATIONNEMENT	9,8	26,2	17,4
DOMICILE	5,9	18,0	20,2
CORRIDOR	19,6	19,7	8,7
CHAMBRE	11,8	11,5	14,5
CUISINE/CAFÉTÉRIA	13,7	14,8	8,7
<b>CAUSES LES PLUS FRÉQUENTES</b>			
SOL GLISSANT	54,9	68,9	56,5
INADVERTANCE	25,5	23	21,7
ENCOMBREMENT	7,8	1,6	11,6
MÉTHODE DE TRAVAIL	3,9	4,9	1,4
ÉQUIPEMENT	5,9	1,6	4,3



### 2. PLAN D'ACTION - PRÉVENTION DES CHUTES ET DES GLISSADES

AXES D'INTERVENTION	ACTIONS
1. Formation du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les employés de la cuisine sur les méthodes de nettoyage.</li> </ul>
2. Sensibilisation et information auprès de la clientèle et du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les gens à rapporter la présence de trous ou de surfaces glissantes (stationnements).</li> <li>• Informer la clientèle du Service à domicile de l'importance de déneiger et de déglacer les accès.</li> </ul>
3. Intégration des comportements sécuritaires dans l'organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer du respect des politiques sur la tenue vestimentaire et le port de chaussures adaptées.</li> <li>• Intégrer dans les descriptifs de tâches « ramasser les dégâts d'eau, si possible, ou sécuriser les lieux ».</li> </ul>
4. Révision des équipements, contrats, plans, méthodes et techniques de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser les contrats de déneigement en y intégrant des clauses SST.</li> <li>• Prévoir l'achat d'équipements (crampons) pour le personnel de soutien à domicile.</li> <li>• S'assurer que l'environnement physique est adapté à la clientèle lors de travaux de rénovation.</li> <li>• Avoir une procédure à suivre en cas de surface glissante.</li> <li>• Inspecter les chariots alimentaires afin d'éliminer les fuites d'eau.</li> <li>• Nettoyer et maintenir en bon état le plancher des cuisines.</li> </ul>